

# Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Le présent avis connaît une actualité particulière dans les débats parlementaires. Mercredi dernier, dans la nuit, les députés ont annulé l'article 10 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, qui supprimait trois exonérations « zonées » de cotisations sociales patronales, notamment en faveur des Zones de revitalisation rurale (ZRR). Jeudi dernier, maintenant au Sénat, les sénateurs ont adopté, contre l'avis défavorable du gouvernement, une proposition de loi visant à instaurer des contrats territoriaux de développement rural.

Le groupe de l'UNAF tient à saluer le travail complet qui a été mené pour le développement des espaces ruraux tout en prenant soin de préciser en préalable la grande diversité de ces espaces au sein d'une terminologie souvent réductrice de la ruralité.

Le groupe de l'UNAF soutient dans leur ensemble les recommandations de l'avis.

En premier lieu, il y a effectivement nécessité, affirmée dans l'avis, de rénover, revitaliser et densifier les centres-bourgs, à la réorientation des mesures fiscales au profit de l'habitat ancien et non plus en faveur de la seule construction de bâtiments neufs. Le groupe de l'UNAF approuve également les préconisations relatives à l'hébergement des étudiants et des apprentis.

Par ailleurs, « *l'offre de services d'accueil à la petite enfance est un élément de l'attractivité d'un territoire* ». La réponse aux besoins des familles dans ce domaine doit trouver des solutions, particulièrement en milieu rural, pour permettre aux femmes de pouvoir continuer à travailler mais aussi comme source d'emplois dans ces territoires.

Enfin, accélérer l'accessibilité numérique de tous les territoires dans leur totalité est pour tous les acteurs une priorité. L'avis note les dispositifs récents mis en place pour résorber les « zones blanches » mais aussi les « zones grises ». Il importe surtout que le calendrier soit tenu et accéléré.

L'avis conclut en mettant en exergue, à juste titre, l'interaction entre villes et campagnes. Il souligne « *la communauté de destin* » qui est la leur ; le dynamisme économique des territoires ruraux enrichit et conforte le réseau urbain, qui caractérise un pays comme la France. C'est la cohérence sociale et environnementale qui se joue dans cette recherche constante d'un équilibre entre territoires. Ainsi, le groupe de l'UNAF soutient la préconisation - qui pourrait passer inaperçue - relative aux CESER. À l'échelle des grandes régions installées en 2016, dans la déclinaison attendue et

en cours de la loi NOTRe, il s'agit bien de savoir si l'on doit une nouvelle fois instituer de nouveaux comités « consultatifs » ou conforter les CESER en adaptant éventuellement leurs missions. Il en va notamment d'assurer une juste représentation des acteurs de la société civile dans les territoires, y compris des organisations représentatives des familles.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.